

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FAG 027-178/08/CC

**■ Association "Architectures Maîtres d'Ouvrage Provence Méditerranée" (AMO) -
Païement de la cotisation annuelle
DASCO 08/985/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur la proposition du Commissaire Rapporteur, soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'association "Architectures Maîtres d'Ouvrage" a été fondée en Mai 1983 à Paris afin d'aider les maîtres d'ouvrages à intégrer pleinement dans leurs actions, l'objectif de qualité architecturale.

En 1994, a été créée l'antenne régionale Provence Alpes Côte d'Azur, AMO Provence Méditerranée.

Au travers de ses activités, cette association se veut être un carrefour de dialogues, d'échanges d'idées et de pratiques à disposition des acteurs de la filière construction.

En effet, elle permet par son action d'améliorer le cadre de vie en recherchant et en faisant la promotion de la qualité et de la création architecturale, en favorisant le dialogue entre les partenaires professionnels et en développant les relations entre les acteurs de l'acte de bâtiment. Au regard des compétences qui lui ont été transférées, la Communauté Urbaine est devenue un des maîtres d'ouvrages publics les plus importants du Département soucieuse de la qualité esthétique de ses réalisations et de leur capacité à s'intégrer harmonieusement dans l'environnement spécifique de son territoire.

Au travers des projets structurants de moyenne comme de grande envergure, en cours ou à venir, la Communauté Urbaine fait montre d'une politique axée sur un développement équilibré des infrastructures communautaires.

Architectures Maîtres d'Ouvrage Provence Méditerranée apparaît comme un outil supplémentaire pour la Communauté Urbaine dans la définition et la réalisation des projets à venir.

C'est pourquoi, il est proposé que la Communauté Urbaine renouvelle son adhésion à cette association pour l'exercice 2008.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- La délibération FAG 14/293/CC du 11 octobre 2002 relative à l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que "Architectures Maîtres d'Ouvrage Provence Méditerranée" a pour vocation de favoriser la qualité architecturale et les échanges entre maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et autres intervenants de ce secteur d'activités.
- Que la Communauté Urbaine est animée dans la définition et la réalisation des projets structurants, par une intégration esthétique architecturale de qualité

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le règlement de la cotisation annuelle 2008 "Architectures Maîtres d'Ouvrage", d'un montant de 836 euros.

Article 2 :

Le versement de la cotisation se fera sur le compte de l'association "Architectures Maîtres d'Ouvrage Provence Méditerranée" sur appel de fonds de cette dernière.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine – Nature 6281 – Fonction 020 – Sous Politique A440.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Finances - Administration Générale

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Pierre PENE

Jean-Claude GAUDIN